

Questions souvent posées sur l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale

Qu'est-ce que le syndrome de l'alcoolisation fœtale (SAF) ?

Il s'agit d'un diagnostic médical décrivant l'état d'une personne affectée par des lésions cérébrales permanentes, des anomalies physiologiques congénitales et des troubles de la croissance attribuables à une exposition prénatale à l'alcool. D'autres diagnostics désignent l'état de personnes qui ne présentent que certaines de ces caractéristiques.

En quoi consiste l'ECTAF (l'ensemble des troubles causés par l'alcoolisation fœtale) ?

Une femme qui boit pendant sa grossesse risque de donner naissance à un enfant affecté de l'ECTAF. L'ECTAF est le terme générique qui désigne l'ensemble des déficiences et anomalies attribuables à une exposition à l'alcool avant la naissance. Une personne victime de l'ECTAF n'est pas forcément atteinte de toutes les affections associées au syndrome de l'alcoolisation fœtale. Ainsi, certains individus ne peuvent subir qu'un retard de croissance et ne présenter aucune caractéristique physique.

Quelle est la quantité d'alcool limite qu'une femme enceinte peut consommer sans danger ?

Les recherches en cours ne peuvent établir avec certitude la limite en deçà de laquelle une femme enceinte peut consommer de l'alcool en toute sécurité. Toute boisson alcoolisée – cocktail, le vin-soda (cooler), vin ou bière, même consommée en petite quantité – est nocive.

À quelle étape de la grossesse peut-on consommer de l'alcool en toute sécurité ?

Bien que la plupart des organes du bébé se développent pendant le premier et le deuxième trimestres, le cerveau continue de se développer tout au long de la grossesse et même après la naissance. L'exposition à l'alcool à toute étape de la grossesse peut donc endommager le cerveau du bébé. Pour ne prendre aucun risque, les femmes enceintes devraient s'abstenir complètement de boire. En fait, il est même préférable de cesser de consommer de l'alcool avant de devenir enceinte.

Quelles peuvent-être les conséquences si une femme enceinte consomme de l'alcool ?

Quand une femme enceinte prend une boisson alcoolisée, l'alcool est rapidement absorbé par le sang, traverse le placenta et atteint directement le fœtus. L'alcool peut être plus dommageable pour le bébé que pour la mère, en raison de sa petite taille et du fait que son organisme est en plein développement.

Quel tort l'alcool peut-il causer avant la naissance ?

Les enfants affectés de l'ECTAF peuvent souffrir des maux suivants :

- difficultés d'apprentissage
- hyperactivité
- troubles de l'attention ou de la mémoire
- incapacité à maîtriser la colère
- manque de jugement
- difficultés à résoudre les problèmes

Ces difficultés peuvent en causer d'autres plus tard dans la vie de la personne atteinte, par exemple : démêlés avec la justice, chômage, itinérance, alcoolisme et toxicomanie.

Est-il possible de remédier aux effets néfastes de l'ECTAF ?

Malheureusement, les séquelles sont permanentes et il n'existe aucun remède. Cependant, les familles affectées par l'exposition prénatale à l'alcool ont de nombreuses ressources. Téléphonnez à Motherisk au 1 877 FAS-INFO (1 877 327-4636) ou consultez la Base de données nationales sur les ressources liées à l'ECTAF du Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies à www.ccsa.ca.

Où puis-je me renseigner sur l'alcool et la grossesse ?

Adressez-vous à un professionnel de la santé ou encore allez à www.grossesse-sans-alcool.ca.